

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 11.174

L'An deux Mille Onze, le 15 décembre à 19 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 9 décembre 2011

DATE D'AFFICHAGE

Le 9 décembre 2011

ETAIENT PRESENTS : M. QUENTIN, M. GIRAUD, M. SIMONNET, Mme PELTIER, M. BESSON, Mme LECOMTE, M. FILOCHE, Mme WILLMANN, Mme CIRAUD-LANOUE, Mme DAUZIDOU, adjoints,

M. CHABASSE, M. COASSIN, M. DENIS, Mme DESCHANP, Mme DOUMECQ, Mme FAUQUET-MOLL, M. GUIARD, M. LABIA, M. LAPOUGE, Mme MAIRE, M. MEGLIO, M. MERLE, M. PATRUX, M. PAVON, M. PRUDENCIO, M. REVOLAT, Mme ROY, Mme SERRE, M. SERVIT, conseillers municipaux.

ETAIENT REPRESENTES : M. CAU représenté par M. SIMONNET
Mme DUMAS représentée par M. PRUDENCIO
Mme LEFEBVRE représentée par Mme FAUQUET-MOLL

ETAIT ABSENTE-EXCUSEE : Mme BARRAUD DUCHERON

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 29
Nombre de votants : 32

Mme Marie-José DOUMECQ a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : **CESSION DE QUATRE PARCELLES DE TERRAIN CADASTREES SECTION AV N° 193, N° 194, N° 195 ET N° 196, SISES A ROYAN, RUE JOLIOT CURIE ET RUE MARCELLIN BERTHELOT, A MONSIEUR MICKAEL MASSACRE**

RAPPORTEUR : Mme PELTIER

VOTE : UNANIMITE

Monsieur Mickael MASSACRE, agissant pour le compte de la CEMI PROMOTION, a fait part, le 30 septembre 2011, de sa volonté d'acquérir, en l'état actuel, les parcelles de terrain à bâtir, cadastrées section AV n° 193, n° 194, n° 195 et n° 196, sises rue JOLIOT-CURIE et Rue Marcellin BERTHELOT, à ROYAN, d'une superficie de 948 m², sous réserve de bornage.

Par courrier en date du 30 septembre 2011, l'Agence des Mouettes a informé la Ville de Royan d'une proposition d'acquisition de ces parcelles de terrain par Monsieur Mickael MASSACRE, aux conditions suivantes :

- acquisition des bâtiments en mauvais état
- achat au prix global net vendeur de 175 000 €uros (cent soixante quinze mille €uros)
- honoraires d'agence et frais d'acte à la charge de l'acquéreur
- achat sous condition d'obtenir le permis de démolir et un permis de construire pour l'édification de 4 maisons individuelles
- délai de signature de l'acte notarié rapide

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du rapporteur,
- Vu l'avis du Service du Domaine en date du 22 octobre 2011,
- Vu le courrier de l'Agence des Mouettes, en date du 30 septembre 2011, proposant l'acquisition des parcelles par Monsieur Mickaël MASSACRE, agissant pour le compte de la CEMI PROMOTION, valant promesse d'achat,
- Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- de céder, en l'état, à Monsieur Mickael MASSACRE, agissant pour le compte de la CEMI PROMOTION, les terrains à bâtir, d'une superficie de 948 m², sous réserve de bornage, cadastrés section AV n° 193, n° 194, n° 195 et n° 196, sises rue JOLIOT-CURIE et Rue Marcellin BERTHELOT, à ROYAN, au prix de 175 000 € et aux conditions suivantes :

- § acquisition des bâtiments en mauvais état
- § achat au prix global net vendeur de 175 000 €uros (cent soixante quinze mille €uros)
- § honoraires d'agence et frais d'acte à la charge de l'acquéreur
- § achat sous condition d'obtenir le permis de démolir et un permis de construire pour l'édification de 4 maisons individuelles
- § délai de signature de l'acte notarié, au plus tard six mois après l'obtention du permis de construire

- de répondre favorablement à la proposition d'acquisition de ces parcelles de terrain par Monsieur Mickael MASSACRE, en précisant que les frais de bornage seront pris en charge également par l'acquéreur ;

- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à conclure et signer l'acte authentique à intervenir ;
- de désigner Maître Thierry GILBERT, Notaire à Royan, 1 rue de Cordouan pour rédiger l'acte de vente.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 21 décembre 2011

Pour le Député-Maire,
Et par délégation
Le Premier Adjoint
Bernard GIRAUD



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

La Rochelle, le 28 novembre 2011

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE LA CHARENTE-MARITIME



ADRESSE POSTALE :

Service FRANCE DOMAINE
14, rue Réaumur 17021 LA ROCHELLE CEDEX

BUREAUX :

FRANCE DOMAINE
7, rue Porte Neuve 17021 LA ROCHELLE CEDEX
Téléphone : 05 46 30 08 73
Télécopie : 05 46 30 18 35
Courriel : tgdomaine017@dgfip.finances.gouv.fr

Monsieur le Député-Maire
de Royan

Hôtel de ville
80, avenue de Pontailiac
17205 ROYAN CEDEX

POUR NOUS JOINDRE :

Affaire suivie par : Monique NOURAUD
Téléphone : 05 46 30 08 70
RC 2011-306V1522

Objet : Avis du domaine

REF : Votre lettre datée du 6 octobre 2011
Affaire suivie par Cathy URTIAGA

2011/3778
copie M Thomas

Monsieur le Député-Maire,

Par lettre citée en référence, vous avez demandé l'avis du service du domaine sur la valeur vénale des parcelles sises à Royan, rue Joliot Curie et rue Marcellin Berthelot, cadastrée section AV n° 193,194,195 et 196, d'une superficie de 948 m² dont la cession est envisagée par votre municipalité.

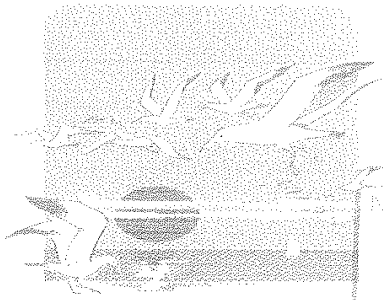
Je vous informe, après enquête, que la valeur vénale actuelle de ce bien, compte tenu de ses caractéristiques et de l'état du marché immobilier local, peut être estimée à **168 000 €**.

L'évaluation contenue dans le présent avis correspondant à la valeur vénale actuelle, une nouvelle consultation du domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai d'un an.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Député-Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Directeur Départemental
des finances publiques
La responsable de la division Domaine


Michèle BONNIN



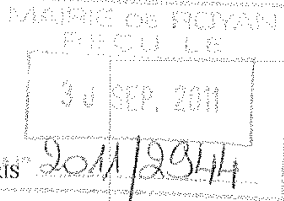
AGENCE DES MOUETTES

71 Cours de l'Europe BP70126 17205 ROYAN

Tel 0546053623 Fax 0546066960

mouettimo@wanadoo.fr

RC Marennes 501603666
Carte 149T Préfecture Chte-Maritime
Garant AGF rue de Richelieu 75002 PARIS



VILLE DE ROYAN
Mr le Député Maire
17200 ROYAN

Thierry BEBIEN

ROYAN LE 30 SEPTEMBRE 2011

Monsieur le Député Maire,

J'ai l'honneur de vous informer que l'un de mes clients, Mr Mickael MASSACRE, agissant pour le compte de CEMI PROMOTION 17420 ST PALAIS/MER, est intéressé par l'acquisition d'un bien appartenant à la Commune :

Bâtiments en mauvais état sis à Royan, angle de la rue Marcelin Berthelot et avenue Joliot Curie - cadastrés en section AV n°s 193-194-195-196

Prix proposé : 175 000 €

(Honoraires d'agence 8000 € TTC & Frais d'Acte à charge de l'acquéreur)

Achat sous condition d'obtenir le permis de démolir & un permis de construire pour l'édification de 4 maisons individuelles.

Délai de signature de l'acte notarié rapide (en fonction de l'obtention des documents d'urbanisme...

Vous remerciant de bien vouloir étudier cette proposition, et espérant qu'il vous sera possible d'y donner une suite favorable.

Avec mes salutations les meilleures.

Maurice BEBIEN

